



• AGRIBIO 04 •
Les Agriculteurs BIO des Alpes
de Haute-Provence



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Oser le passage à l'agriculture biologique en étant performant 13, 20 et 28 octobre 2021 – Digne-les-Bains (04)

Cette formation est faite pour vous si vous souhaitez...

- Connaître les règles de production imposées par le cahier des charges de l'Agriculture Biologique et les conditions d'accès aux subventions associées. Être capable d'anticiper le contrôle de certification en Agriculture Biologique.
- Productions végétales : Identifier les itinéraires techniques spécifiques bio en productions végétales. Identifier les débouchés commerciaux possibles pour les productions végétales bios. Être capable d'identifier la marge de progrès pour passer en bio en se comparant à un pair.
- Productions animales : Comprendre la rentabilité d'un élevage en bio et identifier les leviers techniques le permettant. Être capable de mettre en œuvre des pratiques vertueuses en élevage bio. Savoir identifier les opérateurs de la filière et les débouchés en vente directe en lait et viande bio. Être capable de faire le lien entre les productions végétales et animales sur son exploitation.

Contenu

Jour 1 :

Le matin :

- Accueil (tour de table) : identification des besoins et évaluation des acquis des stagiaires en entrée de formation
- Présentation du dispositif d'accompagnement des conversions sur le département des Alpes de Haute Provence. Présentation d'un schéma de fonctionnement de l'approche globale d'une exploitation bio ; définition de la multiperformance d'une exploitation bio.
- Travail sur les indicateurs (chargement, SAU, nombre de cultures, productivité (en tonnes, en litres ou UGB), nombre d'UTH, EBE, autres...) : élaboration d'un état des lieux pour chaque stagiaire.
- Présentation des points essentiels de la réglementation européenne de l'agriculture biologique. Présentation des aides de la Politique Agricole Commune liées à la bio et des changements possibles dans le cadre de la nouvelle PAC

L'après-midi :

- Présentation du fonctionnement d'un organisme de certification pour l'AB / **intervention d'un Organisme Certificateur.**
- Présentation des démarches administratives pour la conversion : les documents indispensables. Présentation d'un déroulement d'un audit de certification.

Jour 2 :

Le matin, visite d'une exploitation :

- Rencontre d'un agriculteur et présentation de : ses raisons et sa trajectoire de conversion en bio, ses performances économiques, sociales et environnementales, le matériel présent sur la ferme.

L'après-midi :

- Présentation des principes de base de l'agriculture biologique : rotations, désherbage mécanique, gestion de la fertilisation, gestion des maladies et ravageurs / démonstration de l'incidence de l'arrêt des produits de synthèse sur la fertilité des sols.
- Présentation d'exemples d'itinéraires culturaux et d'essais menés actuellement en lien avec la recherche en bio (couverts végétaux, variétés, etc.).

Action réalisée avec le soutien financier de :



MODALITES D'ACCES

Date : 13, 20 et 28 octobre 2021

Durée : 3 jours (14 heures) : 1^{er} jour obligatoire, puis choix entre 2^{ème} et 3^{ème} jour ou les deux.

Horaires : 9h00-17h00

Lieu : environs de Digne-les-Bains, la localisation exacte de la salle sera indiquée par mail avant le début de la formation.

Date limite d'inscription : 1^{er} octobre 2021

Nombre de stagiaires : minimum 6 et maximum 14

Public ciblé : producteurs-trices en projet de conversion bio dans les Alpes de Haute-Provence.

INFORMATIONS PRATIQUES

Repas : tiré du sac

Intervenantes :

Agribio04 : Mégane VECHAMBRE, conseillère productions végétales / Gwladys FONTANIEU, conseillère grandes cultures.

Chambre d'Agriculture 04 : Coline BRAUD, conseillère bio / Marie BRESSAND : conseillère élevage.

Responsable de formation : Mégane VECHAMBRE, Agribio04.

Personnes en situation de handicap (PSH) : contactez-nous.

Prérequis : Aucun.

Tarif : 36 € TTC / heure. Prise en charge par Vivéa selon éligibilité (vérifiez la consommation de votre plafond annuel auprès de Vivéa). Pour les non éligibles ou non finançables (salarié, demandeur d'emploi, chef d'entreprise hors agricole, particulier, etc.), contactez-nous.

- Notion de prix des produits agricoles bios et présentation des filières et opérateurs locaux
- Mise en avant des problématiques bio locales (fertilisation, eau).

Jour 3 :

Le matin, visite d'une exploitation :

- Présentation par l'éleveur de : ses raisons et sa trajectoire de conversion en bio, ses performances économiques et sociales globales, détail des techniques d'élevage spécifiques au bio et de la question de l'autonomie fourragère.

L'après-midi :

- Présentation de méthodes de travail utilisées par les éleveurs biologiques de type méthode Obsalim, les méthodes alternatives à la santé animale (huiles essentielles, homéopathie...)
- En lien avec la performance environnementale : limiter l'utilisation de produits allopathiques de synthèse (antibiotique), limiter le chargement, etc.
- Présentation des filières locales en productions animales et des opérateurs, description du contexte vente directe en bio
- Mise en avant du lien entre adéquation des productions végétales et animales : autonomie fourragère (quantité de foin/brebis ou vache-veau ; nombre de jours d'estive dans l'année ; gestion des prairies temporaires et prairies multi-espèces ; et techniques de pâturage).

Besoin de vous faire remplacer ?
Contactez votre service de remplacement.

Inscription : formulaire d'inscription en ligne :
https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdb5hp63qrw80P6dYHAhYuyTuze1nsT4e3Vt10LcJW1aRbCNw/viewform?usp=sf_link
et conditions générales de formation :
https://www.bio-provence.org/formation/formation_struct_ure_conditions.php?id=135

Méthodes pédagogiques / Moyens matériels et outils

Tours de table. Distribution de documents (fiches techniques, fiches réglementation, etc.) et d'une fiche permettant au stagiaire d'établir son plan d'action personnel, présentations avec diaporamas, intervention d'un Organisme Certificateur, visites d'exploitations (productions végétales et animales) et témoignages d'agriculteurs.

Modalités d'évaluation

En début : analyse des besoins par un tour de table. *En fin :* évaluation des acquis (QCM), évaluation de la satisfaction (questionnaire).

Renseignements

Mégane VECHAMBRE, 06 29 64 24 33, conseillerppam@bio-provence.com

COVID-19 : A cette occasion, nous vous prions de vous munir d'un masque et de respecter les gestes barrière en vigueur. Merci d'apporter votre propre repas.

Mise à jour le 02/09/2021.

Action réalisée avec le soutien financier de :

